

MARCHÉ DE NOËL

MAREST-SUR-MATZ - 30 novembre 2019

Organisé par la Bibliothèque Municipale

Ce marché de Noël a pour objectif de proposer une animation dans l'esprit traditionnel de Noël. Les stands seront destinés à un public très large et permettront aux visiteurs de faire leurs achats de Noël en leur présentant une gamme diversifiée de produits. L'esprit convivial et festif est privilégié.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ELLES SONT OBLIGATOIRES ET OUVERTES du 19 SEPTEMBRE JUSQU'AU 7 NOVEMBRE à 19H

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ – PARTICULIERS et PROFESSIONNELS

Le marché de Noël est ouvert aux artisans, producteurs régionaux et particuliers dont le but est de vendre leurs propres réalisations manuelles, artistiques et les produits du terroir.

Les pré-inscriptions seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser (afin d'éviter les doublons) selon les places et la date de réception du dossier complet. - Date limite de réception des dossiers de pré-inscriptions le 07 novembre 2019. Toutefois l'organisateur se réserve le droit de suspendre les inscriptions avant cette date par manque de place ou d'annuler la manifestation faute de participants et dans ce cas procèdera au remboursement des sommes encaissées.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet

<http://mairie-de-marest.e-monsite.com>

ou peut être récupéré à l'accueil de la Mairie.

Retournez le dossier complété et signé accompagné des pièces demandées (voir liste ci-dessous)

- Soit par courrier
- Soit directement au secrétariat de Mairie

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ.

PRODUCTION DE PIÈCES :

- ✓ **Pour les particuliers** : Une pièce d'identité recto/verso et un justificatif de domicile pour les extérieurs
- ✓ **Pour les professionnels** : Une pièce d'identité recto/verso, La carte professionnelle et une attestation d'assurance « Responsabilité civile professionnelle »
- ✓ **Pour tous** : le règlement du prix de l'emplacement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces ; Un reçu sera délivré sur simple demande et remis le jour de la manifestation ; **Il n'y aura pas de remboursement** (emplacement et repas)même en cas d'absence motivée le jour du marché.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'inscription au MARCHÉ DE NOËL du 30 novembre 2019 vaut engagement des exposants à respecter dans son intégralité, le règlement intérieur, les lieux, le matériel et les organisateurs.

L'organisateur se réserve le placement des participants, en fonction de leur nombre, soit au rez-de-chaussée soit au 1^{er} étage, sauf pour les personnes à mobilité réduite (sur présentation de leur carte) qui seront d'office installées au rez-de-chaussée ou encore en extérieur pour ceux (professionnels) qui en feront la demande. Il n'y aura aucune modification le jour du marché.

Les tables et les grilles à l'intérieur de la salle seront installées et porteront le nom des participants. Des chaises seront à disposition dans la salle. **Installation à partir de 7h30 – Ouverture des portes au public à 10h.**

FOURNITURES NON COMPRISES : Transport, manutention, emballage ou déballage, habillage des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, gardiennage, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.

La fermeture des portes au public aura lieu à 20h, les exposants devront libérer les lieux pour 21h30.

Les exposants s'engagent à repartir avec l'intégralité de leurs invendus. Il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les containers de ramassage des ordures ménagères

Le stationnement des exposants sera interdit devant la salle multifonctions, sauf pour les personnes à mobilité réduite (à préciser lors de l'inscription) exception sera faite pour le déchargement qui devra être rapide, dépôt devant la salle uniquement – un parking à proximité sera matérialisé

La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. En cas de casse, de perte ou de vol la responsabilité de l'organisateur ne sera pas engagée, il appartient aux participants d'assurer leurs produits ainsi que leur matériel.

Les participants s'engagent à être conforme à la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leurs ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Les organisateurs ne pourraient être tenus responsable de tout accident ou incident qui se déroulerait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre de la manifestation.

Toute l'équipe vous remercie de votre attention et de votre compréhension.